

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le lundi 24 novembre 2014 à 18 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10434-11-14**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 novembre 2014**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Acquisition d'un module d'évaluation en ligne
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – Règlement de zonage
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL **RÉSOLUTION NO. 10435-11-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 novembre 2014 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 ACQUISITION D'UN MODULE D'ÉVALUATION EN LIGNE

RÉSOLUTION NO. 10436-11-14

5.1 ACQUISITION D'UN MODULE POUR L'ÉVALUATION EN LIGNE

ATTENDU QUE la Corporation Informatique Bellechasse a fait parvenir à la Ville de Clermont une offre de service pour la fourniture d'un module pour l'évaluation en ligne ainsi que les coûts reliés à l'hébergement annuel;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de l'application est de 695 \$ plus taxes et le coût d'hébergement est de 659,40 \$ pour l'année 2015;

ATTENDU QUE cette application permettra aux citoyens d'obtenir en ligne l'évaluation de leur propriété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte l'offre présentée par la compagnie Corporation Informatique Bellechasse en date du 7 novembre 2014 et portant le numéro de pièce P1-2014-11-24. Le coût de l'acquisition de l'application pourra être facturé en 2014 et le coût d'hébergement pour l'année 2015 sera facturé en juin, tel qu'indiqué.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Jocelyne Hénault, Corporation Informatique Bellechasse, 100 rue Mgr Bilodeau, Saint-Lazarre, Qc G0R 3J0

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE ZONAGE

RÉSOLUTION NO. 10437-11-14

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire obliger un usage commercial au rez-de-chaussée des bâtiments situés dans les zones 120-M, 135-M, 135.1-C, 136-M et 136.1-M ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder également à la modification de certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR monsieur le conseiller Éric Maltais, qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-434-13.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2014

11. COMPTES

12. DIVERS


13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10438-11-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 18 h 40.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale